DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Etats-Unis / USA | Autorisation ESTA

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et avoir une **validité couvrant les dates du séjour** dans le pays. **Cela ne peut pas être un passeport d'urgence vert**.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre Autorisation ESTA soit délivrée par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité : **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**

☑ **1 Photo d'identité couleur (en scan-couleur ou photo ou copie) :**
- De face, sans sourire, le visage dégagé, sans lunette
- Sur fond clair et uni.
- De bonne qualité.
- **Différente de la photo du passeport**

☑ **1 Fiche simplifiée d'informations (en scan-couleur ou photo ou copie) disponible en document à télécharger ci-joint :**
- À imprimer, remplir et nous transmettre.
- Ces informations nous permettront de demander votre ESTA.
- **Si vous n'avez pas d'imprimante, vous pouvez indiquer vos informations dans votre email d'envoi des documents.**

☑ ***Attention concernant l'ESTA :***
Notre agence, indépendante du Consulat des USA à Paris ou de toute administration US, peut obtenir l'ESTA à votre place si vous ne souhaitez pas l'obtenir vous-même, avec des frais supplémentaires, pour vous éviter d'avoir à effectuer cette procédure en ligne et pour éliminer tout risque d'erreur.

Si vous êtes ressortissant français, suisse, britannique, belge ou de l'espace schengen :

- Pour un séjour touristique ou d'affaires de moins de 90 jours : vous avez besoin d'une autorisation ESTA pour entrer aux Etats-Unis, sauf si vous avez voyagé en Iran, Irak, Libye, Somalie, Soudan, Corée du Nord, Syrie ou Yémen depuis 2011 inclus, ou à Cuba depuis 2021 inclus, auquel cas vous avez besoin d'un visa. De même, un voyage dans un de ces pays après la délivrance d'un ESTA rend l'ESTA invalide.

- L'ESTA est valable 2 ans à compter de la date de délivrance, sauf expiration de passeport ou changement de passeport auquel cas l'ESTA devient invalide. En cas de nouvelle utilisation ultérieure de l'ESTA avec le même passeport, il vous est conseillé de mettre à jour sur la plateforme ESTA votre adresse de logement aux USA.

- Pour d'autres types de séjours (études, travail, stage, séjour de plus de 3 mois, voyage touristique mais en étant allé récemment en Iran, etc) : vous avez besoin d'un visa à obtenir sans intermédiaire possible au Consulat des USA à Paris.